



MAIRIE de ROQUEMAURE

30150

**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 16 DECEMBRE 2014 A 18H30**

Etaient présents : André HEUGHE, Maire, Patrick MANETTI, Mireille GROS-JEAN, Anne-Marie GOURIOU, Jean-Marc TAILLEUR, Franca DI SALVO, Hervé FARDET, Henri ROUSSILLON, Mireille DAINESI, Adjoint, Michèle BONNARD, Margueritte MAESTRINI (à partir du Dossier N°6), Joël BARTHEE, Solange HOFFMANN, Patrick POULENAS, Michel AHMED-OUAMEUR, Alain DIVINE, Nadia CHALVIDAN, Luc PIARD, Dorothée LAROCHE, René RODRIGUEZ, Jacques BAUZA, Marie-Claire GRANIER, Nathalie NURY, Karine FERRARO, Luc ROUSSELOT, Michel BERARDO, Conseillers Municipaux,

Absents excusés :

Raymonde ROTH qui donne pouvoir à André HEUGHE
Sylvain REBOUL et Stéphanie BOBIN

Absente : Margueritte MAESTRINI (jusqu'au dossier N°5)

Désignation de la secrétaire de séance : Mireille DAINESI

ADOpte A L'UNANIMITE

Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 20 novembre 2014

ADOpte A L'UNANIMITE

DOSSIER N°1 – FINANCES – EMPRUNT D'UN MILLION D'EUROS A LA BANQUE POSTALE – RAPPORTEUR : Jean-Marc TAILLEUR

« Le besoin de financement prévisionnel d'un million d'euros du budget 2014 correspond essentiellement aux acquisitions foncières et à la dernière tranche de travaux de la Collégiale.

Une consultation a été faite auprès de plusieurs banques et le choix proposé est à la Banque Postale au taux fixe de 2.65% sur 20 ans.

Le Conseil Municipal, ayant ouï l'exposé et après en avoir délibéré

APPROUVE la proposition de prêt de la Banque Postale dont les caractéristiques principales du contrat sont :

Score Gissler : 1A
Montant du contrat du prêt : 1 000 000,00 Euros
Durée du contrat de prêt : 20 ans
Objet du contrat de prêt : financer les investissements 2014

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01.03.2035 mise en place lors du versement des fonds :

Montant : 1 000 000,00 Euros
Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 02.02.2015 avec versement automatique à cette date,

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 2.65 %
Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Echéance d'amortissement et d'intérêt : périodicité semestrielle
Mode d'amortissement : échéances constantes
Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission : commission d'engagement : 0.20% du montant du contrat de prêt
AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus, à intervenir avec La Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et lui DONNE tous pouvoirs à cet effet. »

Mme NURY considère que toutes ces préemptions foncières sont chères, c'est la raison pour laquelle ils voteront Contre l'emprunt.

M. TAILLEUR explique que plusieurs opérations ont été décidées lors du mandat précédent ; il rappelle également que les taux des prêts sont particulièrement bas.

M. ROUSSELOT dit qu'il trouve intolérable qu'il n'y ait pas les affectations précises de l'emprunt proposé dans l'ordre du jour. Mme CORDEAU explique que depuis la réforme de la M14, les emprunts ne sont plus affectés dans la section d'investissement ; on parle de besoin de financement global.

19 VOIX POUR – 7 CONTRE (BERARDO, ROUSSELOT, RODRIGUEZ, NURY, BAUZA, FERRARO, GRANIER) – ADOPTE A LA MAJORITE

DOSSIER N°2 – FINANCES – EMPRUNT DE 350 000€ POUR LE BUDGET DE L'EAU – RAPPORTEUR : Jean-Marc TAILLEUR

« En fonction du besoin de financement prévisionnel de 350 000€ pour 2014 du Budget annexe de l'Eau dû à la tranche conditionnelle du marché de réhabilitation des réseaux AEP et EU de la Rue Gérard Philippe et Chemin du Plan, une consultation a été faite auprès de plusieurs banques et le choix proposé est au Crédit Foncier par l'intermédiaire de la Caisse d'Epargne au taux fixe de 3.06% sur 25 ans à échéances trimestrielles constantes avec commission de 0.2%.

Le Conseil Municipal, ayant oui l'exposé et après en avoir délibéré

APPROUVE le contrat de prêt de 350 000€ auprès du Crédit Foncier établi comme suit :

. montant : 350 000 €
. objet : investissement 2014 du budget annexe de l'Eau
. taux fixe de 3.06%
. durée : 25 ans
. Périodicité : trimestrielle
. Amortissement : progressif . Echéances constantes
. Base de calcul : 30/360 jrs
. Commission d'engagement : 0.20% du montant du prêt
. Remboursement anticipé : possible à chaque échéance, moyennant un préavis de 60 jours ouvrés et le paiement d'une indemnité actuarielle

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat ou, en son absence, Patrick MANETTI, 1^{er} adjoint, ainsi que tout document y relatif. »

M. ROUSSELOT pense que la CDC aurait proposé des taux meilleurs. Mme CORDEAU répond que la CDC a été sollicitée mais n'a pas répondu.

M. BERARDO considère que pour une première année de fonctionnement, ça fait beaucoup, qu'on aurait dû attendre les priorités des schémas.

Mme NURY dit qu'effectivement l'aboutissement du schéma permettra d'avoir des subventions de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général.

M. TAILLEUR rappelle qu'il s'agit d'une opération lancée par l'ancienne municipalité et que la Rue Gérard Philippe était une urgence absolue pour les riverains.

M. RODRIGUEZ confirme la nécessité de ces travaux et demande si les bas côtés de la Rue vont être goudronnés.

M. FARDET répond que seul le tapis d'enrobé de la chaussée était prévu dans le marché et les côtés permettent l'infiltration des eaux pluviales ; que c'est un gros marché où chaque problème de pluvial est résolu au fil des travaux dont notamment une rétention d'eau après le pont SNCF.

M. BERARDO n'a pas obtenu de réponse concernant la fin des deux schémas.

19 VOIX POUR – 7 ABSTENTIONS (BERARDO, ROUSSELOT, RODRIGUEZ, NURY, BAUZA, FERRARO, GRANIER) – ADOPTE A LA MAJORITE

DOSSIER N°3 – FINANCES – EMPRUNT DE 450 000€ POUR LE BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT – RAPPORTEUR : Jean-Marc TAILLEUR

« En fonction du besoin de financement prévisionnel de 450 000€ pour 2014 du Budget annexe de l'Assainissement dû à la tranche conditionnelle du marché de réhabilitation des réseaux AEP et EU de la Rue Gérard Philippe et Chemin du Plan, une consultation a été faite auprès de plusieurs banques et le choix proposé est au Crédit Foncier par l'intermédiaire de la Caisse d'Epargne au taux fixe de 3.06% sur 25 ans à échéances trimestrielles constantes avec commission de 0.2%.

Le Conseil Municipal, ayant ouï l'exposé et après en avoir délibéré

APPROUVE le contrat de prêt de 450 000€ auprès du Crédit Foncier établi comme suit :

. montant : 450 000 €

. objet : investissement 2014 du budget annexe de l'Eau

. durée : 25 ans

. taux fixe de 3.06%

. Périodicité : trimestrielle

. Amortissement : progressif . Echéances constantes

. Base de calcul : 30/360 jrs

. Commission d'engagement : 0.20% du montant du prêt

. Remboursement anticipé : possible à chaque échéance, moyennant un préavis de 60 jours ouvrés et le paiement d'une indemnité actuarielle

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat ou, en son absence, Patrick MANETTI, 1^{er} adjoint, ainsi que tout document y relatif. »

19 VOIX POUR – 7 ABSTENTIONS (BERARDO, ROUSSELOT, RODRIGUEZ, NURY, BAUZA, FERRARO, GRANIER) – ADOPTE A LA MAJORITE

DOSSIER N°4 – FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET GENERAL – RAPPORTEUR : Jean-Marc TAILLEUR

« Il convient d'opérer quelques modifications du Budget 2014 du budget général.

Le Conseil Municipal, ayant ouï l'exposé

Et après en avoir délibéré

APPROUVE la Décision Modificative N°3 comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses

Chap. 014 – Atténuations de produits + 4 451.00

73925 01– fonds de péréquation ress. Com interc + 4 451.00 €

Chap. 042 – Opérations de section à section + 4 877.16

6811 – Dotation aux amortissements	+ 4 877.16 €
Recettes	
Chap. 013 – Atténuation de produits	+ 9 328.16
6459 01– remb. Sur charges de SS	+ 9 328.16 €

Section d'investissement

Recettes

Chap. 040 – Opérations d'ordre de section à section	+ 4 877.16
28088-01 – amort autres immob incorporelles	+ 820.32 €
281531-01 – amort réseaux adduction d'eau	+ 595.60 €
281561-01 – amort mat. Roulant défense	+ 887.63 €
281571-01 – amort mat. Roulant voirie	+ 1 743.11 €
281788-01 – amort autres immob corpo.	+ 529.50 €
28181-01 – amort installations gales et agencements	+ 119.00 €
28185-01 – amort cheptel	+ 182.00 €
Chap. 16 – emprunts	- 4 877.16
1641 – emprunts	- 4 877.16 €

**21 VOIX POUR – 7 ABSTENTIONS (RODRIGUEZ, NURY,
BAUZA, FERRARO, GRANIER) – ADOPTE A LA MAJORITE**

DOSSIER N°5 – FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET DE L'EAU – RAPPORTEUR : Jean-Marc TAILLEUR

Il convient d'opérer une modification du Budget 2014 du budget annexe de l'Eau, liée au marché de travaux de maillage du réseau d'AEP prévu dans le schéma directeur de l'Eau potable.

Le Conseil Municipal, ayant ouï l'exposé , Et après en avoir délibéré

APPROUVE la Décision Modificative N°2 du Budget de l'Eau comme suit :

Section d'investissement - DEPENSES

Opération 11 – réseaux AEP divers		- 42 000.00
2315 – Install, mat et outillages tech.	- 42 000 €	
Opération 17 – schéma directeur		+ 42 000.00
2315 – Install, mat et outillages tech.	+ 42 000 € »	

M. FARDET indique qu'il s'agit des travaux de sectorisation par vannes prévus dans le schéma.

26 VOIX POUR – ADOPTE A L'UNANIMITE

DOSSIER N°6 – FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2015 DE L'OFFICE DE TOURISME – RAPPORTEUR : Jean-Marc TAILLEUR

« Comme suite à la municipalisation de l'Office de Tourisme au 1^{er} janvier 2015 et à la création d'un budget annexe de l'Office de Tourisme de Roquemaure de type Service Public Administratif et nomenclature M14, Il est proposé d'approuver le Budget Primitif 2015 de ce nouveau service.

Le Conseil Municipal, ayant ouï l'exposé et après en avoir délibéré

APPROUVE le Budget Primitif 2015 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de Fonctionnement : 38 300 €

Section d'Investissement : 0

DIT que les salaires seront supportés par le Budget Général car les agents seront détachés à l'Office de Tourisme, comme pour le CCAS, puis la masse salariale correspondante fera l'objet d'une opération d'ordre budgétaire en fin d'exercice,

DIT que la subvention municipale 2015 s'élèvera à 37 700 € pour ce service et que les crédits seront prévus au BP 2015 du budget général. »

M. BERARDO demande des détails sur le personnel et M. TAILLEUR répond que deux personnels sont prévus, l'agent transféré et un contrat aidé.

M. MANETTI demande des détails sur le compte placé par l'association 1901 de l'office de tourisme à M. BERARDO.

M. BERARDO qu'il y a de l'argent sur un livret depuis 15 ou 16 ans d'une valeur de 6 mois d'avance du salaire permettant d'assurer le versement des premiers mois de l'exercice par rapport à la subvention municipale versée au printemps.

Mme NURY a toujours entendu parler de cet argent placé que l'ancienne municipalité était au courant et les précédentes aussi. C'était de l'argent au cas où.

20 VOIX POUR – 7 ABSTENTIONS (BERARDO, ROUSSELOT, RODRIGUEZ, NURY, BAUZA, FERRARO, GRANIER) – ADOPTE A LA MAJORITE

DOSSIER N°7 - TOURISME – CONSEIL D'EXPLOITATION DE L'OT MODIFICATIF – STATUTS – RAPPORTEUR : Franca DI SALVO

« Par délibération du 20 novembre 2014 portant création du Service Public Administratif de l'Office de Tourisme de Roquemaure, ont été présentées les modalités de fonctionnement telles que la forme juridique, les missions ou la composition du Conseil d'Exploitation.

Il convient de corriger la constitution du conseil d'exploitation en modifiant un membre représentant l'hébergement et il convient d'approuver les statuts.

Le Conseil Municipal, ayant ouï l'exposé et après en avoir délibéré

MODIFIE la composition du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme pour le représentant de l'hébergement : Frédéric CAPPEAU est remplacé par Madame Catherine CAPPEAU, propriétaire de chambres d'hôtes.

APPROUVE les statuts tels qu'annexés à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document y relatif. »

M. BERARDO demande qui est directeur de l'Office et ses missions.

Mme DI SALVO répond que ça sera Pascal et aura la responsabilité de la structure comme elle le fait aujourd'hui.

20 VOIX POUR – 7 ABSTENTIONS (BERARDO, ROUSSELOT, RODRIGUEZ, NURY, BAUZA, FERRARO, GRANIER) – ADOPTE A LA MAJORITE

DOSSIER N°8 - JEUNESSE – CONVENTION ACCUEIL JEUNES AVEC LES FRANCAS POUR 2015 – RAPPORTEUR : Anne-Marie GOURIOU

« Courant 2012, un appel à projets d'un espace jeunes 11-17 ans a été lancé et par délibération du 10 mai 2012, le projet des FRANCAS a été accepté au travers d'une convention pour 3 ans. Cet accueil est installé aux anciens ateliers municipaux Rue du Rhône.

L'action étant concluante et dans l'attente d'une autre consultation, il est proposé de faire un autre contrat pour 2015, valant avenant.

Le Conseil Municipal, ayant ouï l'exposé et après en avoir délibéré

APPROUVE la convention à signer avec les FRANCAS pour la prolongation du service de l'Espace Jeunes sur 2015 ainsi que le plan de financement prévisionnel qui prévoit une subvention municipale de 62 757 €, DIT que la Commission mixte de l'Espace Jeunes sera composée de Mesdames GOURIOU Anne-Marie, Adjointe, Nadia CHALVIDAN, Conseillère Municipale, Patricia CORDEAU, DGS, de l'animateur des FRANCAS et les responsables départementaux, le représentant de la CAF et le représentant de la MSA, DIT que Mesdames GOURIOU et CORDEAU participeront avec voix consultatives au recrutement du personnel, DIT que les crédits seront prévus au Budget Primitif 2015 de la commune, AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tout document y relatif. »

M. BERARDO demande si le personnel est mis à disposition. Mme CORDEAU répond qu'il s'agit d'une convention d'objectifs, moyen juridique permettant à une association d'assurer un service public (comme une délégation de service public avec une entreprise privée). Ce même type de convention a déjà été votée il y a trois ans avec les Francas qui est employeur.

27 VOIX POUR – ADOPTE A L'UNANIMITE

DOSSIER N°9 - ENFANCE JEUNESSE – CONTRAT ENFANCE JEUNESSE AVEC LA CAF 2014-2017 – RAPPORTEUR : Anne-Marie GOURIOU

« La CAF du Gard accompagne la collectivité dans le fonctionnement de LA RECRE pour les 3-11 ans et l'Espace Jeunes des 11 à 17 ans dirigé par LES FRANCAS en fonction de l'évolution qualitative et financière de ces services d'accueil de mineurs.

La base de comparaison des objectifs se fait à partir du réalisé 2013 et le contrat prévoit des prévisions financières et du nombre d'actes de 2014, 2015, 2016 et 2017.

Le contrat s'oriente vers :

- . un accueil stable pour LA RECRE considérant que les TAP sont exclus des chiffrages, que des mini-séjours vont être organisés jusqu'à 4 ou 5 par an pour tous les âges,*
- . un accueil croissant pour l'Espace Jeunes*
- . des actions de pilotage : formation et embauches de stagiaires pour les métiers de l'animation et surtout un mi-temps de coordination*

La CAF partenaire s'engage à aider financièrement la collectivité.

Le Conseil Municipal, ayant ouï l'exposé et après en avoir délibéré

APPROUVE le Contrat Enfance et Jeunesse 2014 à 2017 à intervenir avec la CAF du Gard, DIT que les budgets de la commune permettront ces prises en charge, AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat et signer tout document y relatif.»

M. ROUSSELOT demande ce que sont les actes et Mme GOURIOU répond qu'il s'agit du volume d'heure d'accueil. Mme CORDEAU explique plus précisément le processus d'un tel contrat car ce n'est pas facile à appréhender ; le CEJ s'ajoute à la Prestation de Service Ordinaire (PSO) versée par la CAF.

27 VOIX POUR – ADOPTE A L'UNANIMITE

DOSSIER N°10 - ASSOCIATIONS – ACHAT DU MINIBUS A VISIOCOM – RAPPORTEUR : Henri ROUSSILLON

« Depuis 2009, la Société VISIOCOM a prêté gracieusement un minibus 9 places contre l'apposition de publicités sur le véhicule et ce, pendant deux périodes de trois ans. Après concertation, il est proposé de racheter ce véhicule pour 8000€ TTC au lieu de signer une nouvelle période de gratuité qui impacte financièrement les entreprises sollicitées par la publicité.

Le Conseil Municipal, ayant ouï l'exposé et après en avoir délibéré

APPROUVE l'achat du véhicule ci-dessous à la Société VISIOCOM au prix de 8000€ TTC :

Modèle : PEUGEOT BOXER 3000 Année : 2009

Immatriculé 616-ACM-30

DIT que les crédits seront prévus au Budget 2015 de la collectivité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de cession correspondant ainsi que tout document y relatif. »

M. BERARDO précise qu'il est entièrement d'accord avec cette délibération.

**22 VOIX POUR – 5 ABSTENTIONS (RODRIGUEZ, NURY,
BAUZA, FERRARO, GRANIER) – ADOPTE A LA MAJORITE**

**DOSSIER N°11 - ASSOCIATIONS – SUBVENTION AU COLLEGE P. VALERY POUR LA CHORALE – RAPPORTEUR :
Henri ROUSSILLON**

« Par lettre du 29 septembre 2014, le Collège par l'intermédiaire du professeur coordonnateur a sollicité la commune pour permettre des déplacements à l'occasion des rencontres d'une chorale inter-collèges avec Uzès et Remoulins. Un spectacle à la salle Polyvalente d'Uzès est prévue le samedi 6 juin 2015 mais les recettes ne suffiront pas à couvrir leurs frais de déplacement. Il est proposé d'attribuer une somme de 200€ qui sera versée sur le Budget 2015 pour aider cette initiative pédagogique. »

Le Conseil Municipal, ayant ouï l'exposé et après en avoir délibéré

APPROUVE la subvention de 200€ à verser au Collège Paul Valéry de Roquemaure,

DIT que les crédits seront prévus compte 6574 du Budget 2015. »

27 VOIX POUR – ADOPTE A L'UNANIMITE

**DOSSIER N°12 - RESSOURCES HUMAINES – REGIME INDEMNITAIRE – MODIFICATION – RAPPORTEUR : M. LE
MAIRE**

« Il convient de compléter la délibération N°2012_06_079 du 20 juin 2012 portant sur le régime indemnitaire de l'ensemble des agents de la collectivité,

Vu la délibération 2014-11-113 du 20 novembre 2014 concernant la reprise de l'activité de l'Office de Tourisme en Service Public Administratif (SPA) et considérant la nécessité de reprendre le personnel en fonction (personnel de la filière Culturelle),

Vu le recrutement d'un agent dans la filière Sociale, sur le grade d'Agent social de 2ème classe,

Vu le recrutement d'un Directeur des Services Techniques, sur le grade d'Ingénieur,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier la délibération du régime indemnitaire en fonction de ces nouveaux grades,

Le Conseil Municipal, ayant ouï l'exposé et après en avoir délibéré

APPROUVE les modifications suivantes :

- Il est rajouté dans la partie "Filière technique", le grade d'Ingénieur, comme suit :

e/ PRIME DE SERVICE ET DE RENDEMENT

Elle est instaurée au profit des agents exerçant des fonctions techniques et appartenant aux cadres d'emplois des Techniciens et des Ingénieurs dans la limite énoncée ci-après :

Grade	Effectif	Montants de référence	Coefficient	Crédit global	Montant maximum individuel
Ingénieur	1	1 659.00 €	2	3 318.00 €	3 318.00 €

Le taux individuel, qui ne peut excéder annuellement le double du taux moyen, est fixé en tenant compte, d'une part des responsabilités, du niveau d'expertise et des sujétions spéciales liées à l'emploi occupé et, d'autre part, de la qualité des services rendus.

f/ INDEMNITE SPECIFIQUE DE SERVICE

L'indemnité spécifique est liée au service rendu, sans que celui-ci soit limité à une participation directe à la conception ou à la réalisation de travaux.

Le crédit inscrit au budget pour le paiement des ISS est égal au taux moyen annuel applicable à chaque grade multiplié par le nombre de bénéficiaires.

L'Indemnité Spécifique de Service sera versée mensuellement.

Grade	Effectif	Taux de base	Coefficient	Crédit global	Taux moyen annuel	Taux ind moyen
Ingénieur	1	361.90 €	28	10 133.20 €*	3 619.00 €	115 %

L'Indemnité Spécifique de Service fera l'objet d'un ajustement automatique lorsque les taux et les coefficients seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

- Il est rajouté dans la partie "Filière culturelle", le grade d'Adjoint Territorial du Patrimoine de 2ème classe, comme suit :

FILIERE CULTURELLE

INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE (IAT)

Grade	Effectif	Montants de référence	Coefficient	Crédit global
Adjoint du Patrimoine de 2ème classe	1	449.28 €	8	3 594.24 €

- Il est rajouté dans la partie "Filière Sociale", le grade d'Agent social de 2ème classe, comme suit :

FILIERE SOCIALE

a/ UNE INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE (IAT)

Grades	Effectif	Montants de référence	Coefficient	Crédit global
Agent social de 2ème classe	1	449.28 €	8	3 594.24 €

b/ INDEMNITE D'EXERCICE DES MISSIONS (IEM)

Grades	Effectif	Montants de référence	Coefficient	Crédit global
Agent social de 2ème classe	1	1 153.00 €	1	1 153.00 €

- Dans les emplois ouvrant droit au versement d'IHTS, il convient de rajouter le grade d'Adjoint territorial du patrimoine de 2ème classe ainsi que le grade d'Agent social de 2ème classe. »

27 VOIX POUR – ADOPTE A L'UNANIMITE

DOSSIER N°13 - RESSOURCES HUMAINES – COMITE TECHNIQUE MODIFICATION – RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

« Il convient de modifier la délibération N°2014_09_094 du 18 septembre 2014 portant composition du Comité Technique et relatif au dernier alinéa concernant le recueil par le CT de l'avis des représentants de la collectivité. Il s'agit en fait non pas d'une consultation ponctuelle pour le caractère paritaire ou non, mais du travail effectif du Comité tout au long de sa durée de vie. L'avis des représentants techniciens paraît indispensable.

Le Conseil Municipal, ayant ouï l'exposé et après en avoir délibéré

MODIFIE la délibération du 18 septembre 2014 relative au Comité Technique,
DECIDE le recueil par le Comité Technique de l'avis des représentants de la collectivité en relevant. »

M. ROUSSELOT ne comprend pas qui sont les représentants. Mme CORDEAU explique que les représentants de la collectivité tels que le DST ou le DGS ou un chef de service peuvent être conviés au Comité Technique pour donner des explications plus techniques.

**25 VOIX POUR – 2 ABSTENTIONS (BERARDO, ROUSSELOT)
ADOpte A LA MAJORITE**

DOSSIER N°14 – FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT – RAPPORTEUR : Jean-Marc TAILLEUR

« Il convient de faire une modification concernant les amortissements du budget de l'assainissement.

Le Conseil Municipal, ayant ouï l'exposé et après en avoir délibéré

APPROUVE la Décision Modificative N°2 du Budget de l'assainissement :

Section de fonctionnement - Dépenses

Chapitre 011 – charges à caractère général - 4 238.26

617 – Etudes et recherches -4 238.26

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de section à section + 4 238.26

6811 – Dotation aux amortissements +4 238.26

Section d'investissement - Recettes

Chapitre 040 – Opérations d'ordre de section à section + 4 238.26

281351 – amort bâtiments exploitation +3.106.77

28182 – amort matériel de transport +1 131.49

Chapitre 16 – Emprunts - 4 238.26

1641 – emprunts - 4 238.26 »

**22 VOIX POUR – 5 ABSTENTIONS (RODRIGUEZ, NURY,
BAUZA, FERRARO, GRANIER) – ADOpte A LA MAJORITE**

DECISIONS DU MAIRE EN SYNTHESE

. N°2014_079 du 24 novembre visée le jour-même par la Préfecture : contrat d'entretien la station de pompage de Cubières avec MICHELIER de Caromb (84) – 3 visites annuelles pour 3840€ HT et 60€ HT l'heure si intervention ponctuelle

. N°2014_080 du 25 novembre visée le 27 novembre : contrat d'assurance dommages aux biens et mobilier avec GROUPAMA de Montpellier (34) pour 4 ans à partir de 2015 au coût de 18 790€ TTC l'an soit 1€ le m2, prix révisable

. N°2014_081 du 25 novembre visée le 27 : contrat d'assurance Responsabilité Civile avec GROUPAMA de Montpellier (34) pour 4 ans à partir de 2015 au coût de 6773.14 € TTC annuel, prix non indexé

. N°2014_082 du 25 novembre visée le 27 : contrat d'assurance Flotte automobile avec GROUPAMA de Montpellier (34) pour 4 ans à compter de 2015 au coût de 9 470.50€ TTC l'an, prix indexé

. N°2014_083 du 25 novembre visée le 27 : contrat d'assurance protection juridique avec JURIDICA mandatée par QUADRASSUR de Nîmes pour 4 ans à compter de 2015 au coût de 1247.87 € TTC l'an, prix indexé

. N°2014_084 du 5 décembre visée le jour-même : mission complémentaire pour la déclaration de projet de l'extension de la ZI de l'Aspre avec CYCLADES d'Aix, pour l'élaboration des scénarios et réunions de travail au prix forfaitaire de 1175€ TH

Mme NURY demande la date de la fin de l'étude environnementale. M. TAILLEUR répond en janvier.

. N°2014_085 du 5 décembre visée le 8 : indemnisation de la SMACL pour la réparation du gymnase suite à incendie de conteneur du 29.06.2014 pour 6 852 €

. N°2014_086 du 8 décembre visée le 9 : ligne de trésorerie 2015 avec la Banque Postale. Droit de tirage 500 000€. Index EONIA et marge bancaire de 1.55. Commission 750€ et 0.20% de commission de non utilisation

. N°2014_087 du 9 décembre visée le jour même : Plainte pour effraction à la piscine du 10.06.14 – Avis à victime auprès du juge pour enfants du 17.12 – désignation de l'avocat Me LEMOINE

. N°2014_088 du 10 décembre visée le 11 : marché à bons de commande des travaux de VRD avec le groupement TPCR/BERNARDONI d'un an reconductible – mini 50000€ à 250000€ HT

. N°2014_089 du 15 décembre visée le 16 : Fête de la St Valentin les 13, 14 et 15 février 2015 (et en cas d'intempéries les 20,21 et février 2015) selon règlement du marché artisanal aux tarifs d'emplacement inchangés : Stands produits alimentaires 80€ pour 5 mètres linéaires et 25€ par mètre linéaire supplémentaire ; Stands Artisanat 40€ pour 5 mètres linéaires et 15€ par mètre linéaire supplémentaire

QUESTIONS DIVERSES

. Mme NURY n'a pas reçu la gazette de la commune distribuée par la POSTE.

Mme DAINESI était au courant.

. M. ROUSSELOT rappelle que dans un précédent conseil, il avait été dit qu'il y aurait un vote pour le Plan phytosanitaire proposé par le SMAGVGR.

M. MANETTI répond que ce n'est pas une priorité car la priorité aujourd'hui c'est l'étude hydraulique. Tavel l'a peut-être voté ?

M. ROUSSELOT répond Pujaut et Sauveterre l'ont fait.

Fin de la séance à 19h45